

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

2023-2024

NOTRE ENGAGEMENT

À l'école des Hauts-Clochers, nous nous engageons ensemble à appliquer ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école afin d'assurer un milieu bienveillant et sécuritaire pour tous. Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école.

Dans notre établissement, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir d'en faire de même.

Notre école encourage le signalement de tout incident. En effet, toute personne sachant que des actes de violence ou d'intimidation sont commis a le devoir de le signaler. Nous nous engageons, en tant qu'intervenants scolaires, à agir rapidement afin que la situation se règle.



PRIORITÉS ANNUELLES

- * Poursuivre l'enseignement explicite des 5 caractéristiques de l'intimidation ;
- * Faire connaître aux intervenants la procédure d'intervention en cas d'intimidation et de violence ;
- * Mettre en place des moyens de communication efficaces entre les intervenants afin d'avoir une cohérence entre les deux pavillons quant aux règles de la cour et l'application de celles-ci ;
- * Adapter les zones de jeux selon les besoins et les saisons en s'assurant de la transmission de ces informations ;

Prévoir des rencontres entre les éducateurs surveillant aux récréations et une personne ressource de chaque pavillon (ex. TES).



Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec



Pour un milieu éducatif
bienveillant et
sécuritaire



L'éducateur spécialisé

- * Mettre en place des actions de prévention ;
- * Recevoir les feuilles de dénonciation de chaque classe au 2^e et 3^e cycle ;
- * Recevoir les confidences des élèves ;
- * Rencontrer toutes les personnes impliquées dans la situation d'intimidation ou de violence ;
- * Assurer des interventions adaptées aux différents acteurs ;
- * Appliquer la procédure d'intervention ;
- * Informer les parents de la situation

Les titulaires et enseignants spécialisés

- * Mettre en place des interventions de prévention ;
 - * Recevoir les confidences des élèves ;
 - * Identifier s'il s'agit d'un acte de violence, d'une situation d'intimidation ou d'un conflit ;
 - * Référer au TES ;
 - * Faire le suivi avec les intervenants concernés ;
 - * Communiquer avec les parents au besoin ;
- Faire la passation des billets de dénonciation auprès des élèves du 2^e et 3^e cycles (1 fois / cycle).



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La direction

- * Mettre en application la politique dans son école ;
- * Informer le personnel du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence ;
- * Conserver le comité pour contrer et prévenir l'intimidation ;
- * Informer les parents sur le protocole intervention ;
- * Assurer le suivi concernant la complétion des rapports sommaires de plaintes.

Les parents

- * Être à l'écoute de son enfant ;
- * Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ;
- * Sensibiliser son enfant sur l'importance d'avoir un comportement respectueux ;
- * Collaborer avec l'équipe-école ;
- * Informer l'école si l'intimidation se poursuit ;
- * Prendre des mesures pour protéger son enfant contre l'intimidation via les réseaux sociaux.



Les éducateurs du service de garde

- * Mettre en place des interventions de prévention ;
- * Recevoir les confidences des élèves ;
- * Identifier s'il s'agit d'un acte de violence, d'une situation d'intimidation ou un conflit ;
- * Référer au TES ;
- * Faire le suivi avec les intervenants concernés ;
- * Communiquer avec les parents au besoin.

Les élèves

- * Se respecter et respecter les autres en geste et en parole ;
- * Prendre soin des lieux et du matériel mis à leur disposition ;
- * Avoir une attitude positive :
 - * Dénoncer les gestes d'intimidation ou de violence au personnel scolaire ;





Activités de prévention :

- ◇ Soutien aux comportements positifs :
- ◇ Enseignement explicite des règles de conduite de l'école à partir des attentes comportementales élaborées :
- ◇ Système-école de valorisation des bons comportements et appartenance au milieu (billets verts, activités d'appartenance, mentions d'honneur)
- ◇ Système disciplinaire, clair et cohérent (établissement des règles de fonctionnement justes et non abusives, intervention éducative en cas de manquement)
- ◇ Communiqué mensuel aux parents (Info-Parents) pour les informer des activités de l'école.
- ◇ Identification des surveillants par un brassard/dossard/ceinture :

Activités de prévention :

- ◇ Participation des élèves aux règles de la classe et à la vie de l'école :
- ◇ Soutien aux parents dans leur rôle (information sur la prévention de la violence et de l'intimidation) :
- ◇ Utilisation de techniques d'impact :
- ◇ Poursuite du programme Opti-Fex sur le développement des fonctions exécutives et la gestion des émotions :
- ◇ Système de billets de dénonciation sur l'intimidation 1 fois par cycle au 2^e et 3^e cycle :
- ◇ Formation aux éducateurs du service de garde et éducateurs spécialisés sur « La gestion de groupe et la gestion de crises » :



Activités de prévention :

- ◇ Collaboration avec la maison des jeunes en 6^e année :
- ◇ Collaboration avec le policier-éducateur en 1^{er} année (Vigile-vigilant) et en 6^e année (Ne sois pas hors-la-loi) :
- ◇ Poursuite du programme Hors-piste dans quelques classes (développement des compétences socio-affectives chez les jeunes).

Je sais maintenant reconnaître les caractéristiques de l'INTIMIDATION

... Gestes ou paroles ...

AGRESSIFS **RÉPÉTITIFS**

INTENTIONNELS OU NON

DESTINÉS À BLESSER / À METTRE MAL À L'AISE

DÉSÉQUILIBRE DE FORCE / ABUS DE POUVOIR

